

Conférence du cardinal Burke sur “L'antidote à la culture de mort” : 2e partie

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 17 juillet 2011

Voici la 2e partie de ma traduction de la conférence du cardinal Raymond Burke donnée à Rome en octobre dernier. Je la publie avec son autorisation, ce dont je le remercie grandement. Son Eminence m'a fait l'honneur de la relire très attentivement. Son texte mérite d'être lu et médité puisqu'il est au cœur d'un combat que nous devrions tous mener.

Compte tenu de l'autorisation personnelle qui m'a été donnée par Son Eminence, et de la nécessité d'aborder ce texte comme un ensemble cohérent, je prie mes confrères blogueurs de bien vouloir respecter le copyright de cette traduction et de ne pas la « copier-coller » en tout ou en partie, en dehors des courtes citations que l'usage permet, mais de renvoyer vers ce blog ([ici](#) pour la deuxième partie) s'ils estiment le texte du cardinal Burke digne de l'intérêt de leurs lecteurs.

Tous les liens vers les neuf parties de cette conférence sont accessibles [ici](#).

L'Orthodoxie catholique : l'antidote contre la culture de mort (2)

Présupposés fondamentaux

Le premier présumé fondamental de ma conférence est cette vérité : que le combat contre la laïcisation totale qui est, par définition, opposée à la vie humaine et à la famille, est plein d'espoir. Il n'est en aucune manière futile, c'est-à-dire destiné, au bout du compte, à l'échec. Le présumé fondamental, c'est la victoire de la vie, que Notre Seigneur Jésus-Christ a déjà remportée.

Le Christ anime l'Eglise dans le temps avec la grâce de Sa victoire sur le péché et sur la mort, jusqu'à ce que cette victoire soit consommée lors de sa Venue finale, dans la Jérusalem céleste. Nonobstant la situation si grave, dans notre monde, des attaques contre la vie humaine innocente et sans défense et contre l'intégrité du mariage en tant qu'union de l'homme et de la femme dans un lien d'amour indissoluble, fidèle et procréateur, une voix forte demeure pour la défense de les plus petits et les plus vulnérables de nos frères et sœurs, sans limite ni exception, et de la vérité sur l'union maritale telle qu'elle a été instituée par Dieu lors de la Création. La voix chrétienne, la voix du Christ, transmise par les apôtres, demeure forte dans notre monde. La voix des hommes et des femmes de bonne volonté, qui reconnaissent la loi de Dieu inscrite dans leur cœur et qui y obéissent, demeure forte dans le monde.

Nous qui vivons au sein d'une culture totalement laïcisée, nous devons ouvrir nos yeux pour nous rendre compte que beaucoup reconnaissent la faillite humaine de notre culture et regardent avec espoir vers l'Eglise pour trouver l'inspiration et la force afin de reconquérir à nouveau les fondements chrétiens, emplis de crainte de Dieu, de chaque société humaine. Dieu nous a créés pour choisir la vie ; Dieu le Fils incarné a gagné pour nous la victoire de la vie que le Christ a remportée dans notre nature humaine. En fait, nous sommes chaque jour témoins de l'engagement de frères et de sœurs craignant Dieu, qui font avancer la cause de la vie et de la famille dans leurs foyers, dans leurs communautés locales, dans leurs patries, et dans le monde.

Un deuxième présumé fondamental de ma conférence est constitué par la relation essentielle entre le respect de la vie humaine et le respect de l'intégrité du mariage et de la famille. L'attaque contre la vie innocente et sans défense des enfants à naître trouve son origine dans une vision erronée de la sexualité humaine, qui cherche à éliminer, de manière mécanique ou chimique, le caractère essentiellement procréateur de l'acte conjugal. Cette erreur prétend que l'acte conjugal artificiellement altéré conserve son intégrité. On revendique ceci : que l'acte demeure unitif ou aimant, alors même que la nature procréatrice de l'acte a été radicalement violée. En réalité, il n'est pas unitif, car l'un des partenaires – ou les deux – retient une part essentielle du don de soi qui constitue l'essence de l'union conjugale. Ce

qu'on appelle la « mentalité contraceptive » est par essence anti-vie. Beaucoup de moyens de prétendue contraception sont, en réalité, des abortifs, ce qui veut dire qu'ils détruisent, à ses débuts, une vie déjà conçue.

Cette manipulation de l'acte conjugal, comme l'avait souligné de manière prophétique le serviteur de Dieu, le pape Paul VI, a entraîné beaucoup de formes de violence à l'encontre du mariage et de la vie de famille (cf. Paul VI, lettre encyclique *Humanae vitae*, « Sur la juste régulation de la propagation de la progéniture », 25 juillet 1968, n° 17). Par la diffusion de la mentalité contraceptive, spécialement parmi les jeunes, la sexualité humaine n'est plus considérée comme un don de Dieu, qui attire l'homme et la femme ensemble dans un lien d'amour indissoluble et pour la vie, couronné par le don d'une nouvelle vie humaine, mais plutôt comme un outil en vue de la satisfaction personnelle. Dès lors que l'union sexuelle n'est plus considérée, de par sa nature même, comme procréatrice, on abuse de la sexualité humaine de manières profondément nocives et même destructrices pour les individus et pour la société elle-même. Il suffit de penser à la dévastation qui s'opère quotidiennement dans notre monde par l'industrie multimillionnaire de la pornographie. Il est essentiel pour faire progresser la culture de vie, de proclamer la vérité sur l'union conjugale, dans sa plénitude, et de corriger la pensée contraceptive qui a peur de la vie, qui a peur de la procréation.

Il est instructif de noter que le pape Benoît XVI, dans sa lettre encyclique sur la doctrine sociale de l'Eglise, fait spécialement référence à la lettre encyclique de Paul VI, *Humanae vitae*, soulignant son importance dans la « mise en évidence du sens pleinement humain du développement que l'Eglise propose » (*Caritas in veritate*, n° 15). Benoît XVI met en évidence le fait que l'enseignement d'*Humanae vitae* n'était pas seulement une affaire de « moralité individuelle » en déclarant :

« *Humanae vitae* montre les liens forts qui existent entre éthique de la vie et éthique sociale, en inaugurant une thématique magistérielle qui a pris corps dans différents documents, et finalement dans l'encyclique *Evangelium vitae* de Jean-Paul II. » (*Caritas in veritate*, n° 15.)

Sa Sainteté nous rappelle le rôle essentiel joué par une juste compréhension de notre sexualité dans le véritable développement humain.

En traitant de l'ensemble de la question de la procréation, il souligne la nature cruciale jouée par une juste compréhension de la sexualité humaine, du mariage et de la famille. Il déclare :

« L'Église, qui a à cœur le véritable développement de l'homme, lui recommande de respecter dans tout son agir la réalité humaine authentique. Cette dimension doit être reconnue, en particulier, en ce qui concerne la sexualité : on ne peut la réduire à un pur fait hédoniste et ludique, de même que l'éducation sexuelle ne peut être réduite à une instruction technique, dans l'unique but de défendre les intéressés d'éventuelles contaminations ou du "risque" de procréation. Cela équivaldrait à appauvrir et à ignorer le sens profond de la sexualité, qui doit au contraire être reconnue et assumée avec responsabilité, tant par l'individu que par la communauté. » (*Caritas in veritate*, n° 44.)

Le respect de l'intégrité de l'acte conjugal est essentiel pour faire avancer la culture de vie. Pour reprendre les paroles de Benoît XVI, il est nécessaire « une fois de plus de montrer aux futures générations la beauté du mariage et de la famille, et le fait que ces institutions correspondent aux besoins les plus profonds de la personne, et à sa dignité » (*Caritas in veritate*, n° 44).

(à suivre)

Raymond Leo Burke

Archevêque émérite de Saint-Louis

Préfet du Tribunal suprême de la Signature apostolique

© [leblogdejeannesmits](#) (pour la traduction)